

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2022
DELIBERATION N° DE-2022-082

L'an deux mil vingt deux, le 2 juin, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h43.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ M. SALANNE, M. PAULY, Mme VOISIN, M. DAUBISSE, Mme MOTHES, M. ALLEMAN, Mme ZITTEL, Mme BENSOUSSAN, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. SUSPERREGUI, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE.

Absents représentés par pouvoir :

M. SEVILLA à Mme HARDOUIN-TORRE ; M. ERREMUNDEGUY à M. ETCHEGARAY ; M. BERGE à Mme HERRERA-LANDA.

Absent(s) :

Secrétaire :

M. BOUTONNET-LOUSTAU

Entendu le rapport de Mme DUHART,

OBJET : FONCIER – Cession d'un bien immobilier situé 7 rue de Baltet à Habitat Sud Atlantic.

Par un acte administratif du 8 juillet 2002, la Ville de Bayonne a fait l'acquisition d'un bien immobilier cadastré section BS n° 180 (maison d'habitation de 90 m² sur une parcelle de 160 m²) et n°220 (parcelle de 25 m² constituant la cour de la maison), situé respectivement 7 rue de Baltet et rue Abbé Edouard de Cestac, une partie du terrain étant frappée d'un emplacement réservé au plan d'occupation des sols alors applicable, pour l'élargissement de la voie.

Habitat Sud Atlantic (HSA) a manifesté son intérêt pour acquérir ce bien situé au droit de son siège social, afin de procéder à l'agrandissement du site.

Le service du Domaine a évalué le bien à la somme de 190 000 € libre d'occupation ou 150 000 € occupé. Il est en effet précisé que la maison est occupée à titre gracieux depuis de très nombreuses années.

Après négociation entre la Ville et HSA, la vente s'opérera au montant de 190 000 €, le bailleur social se chargeant de reloger l'occupant dans son parc.

En outre, le projet d'agrandissement du siège d'HSA devra prendre en compte l'emplacement réservé n° 103 inscrit au plan local d'urbanisme pour l'élargissement de la rue de Baltet à 9.5 mètres de plateforme. Une rétrocession de la bande nécessaire à l'aménagement communal devra donc s'opérer le moment venu.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la vente au profit d'Habitat Sud Atlantic des parcelles cadastrées section BS n° 180 et n° 220 au prix de 190 000 € (cent quatre-vingt-dix mille euros), dans les conditions définies ci-avant et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique correspondant ainsi que tout autre document ou pièce se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à l'unanimité

Par délégation du Maire
David Bous
Directeur général des services

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Pôle Gestion publique

Pôle d'évaluation domaniale

Adresse : 8 place d'Espagne 64 019 PAU CEDEX

Téléphone : 05-59-82-24-00

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Yannick ROMA

Téléphone : 05 59 82 29 05

Courriel : yannick.roma@dgfip.finances.gouv.fr

Réf OSE : 2022-64102-37692

Ref DS : 8765875

Le 19/05/2022

Le Directeur départemental des Finances publiques
des Pyrénées-Atlantiques
Pôle d'évaluation domaniale

À

Commune de Bayonne

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

DÉSIGNATION DU BIEN : MAISON

ADRESSE DU BIEN : 7 RUE BALTET - BAYONNE

Valeur vénale: 190 000€ libre d'occupation 150 000€ occupé

Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur

1 – SERVICE CONSULTANT COMMUNE DE BAYONNE

AFFAIRE SUIVIE PAR : MR GIRY

2 – Date de consultation	: 12/05/2022
Date de réception	: 12/05/2022
Date de visite	:
Date de constitution du dossier « en état »	: 12/05/2022

3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

La commune de BAYonne souhaite pouvoir acquérir cette propriété ainsi que la maison du 9 rue du Baltet en vue de la démolir afin d'agrandir son siège social.

4 – DESCRIPTION DU BIEN

Propriété bâtie (parcelles BS 80 et 220) composée d'une maison à usage d'habitation d'une surface totale de 90m² : au RDC =dégagement; salon, salle à manger avec cheminée, cuisine avec débarras donnant sur terrasse extérieure ; à l'étage =dégagement; salle d'eau et 3 chambres.

5 – SITUATION JURIDIQUE

- nom du propriétaire : **VILLE DE BAYONNE**
- situation d'occupation : Considéré comme libre

6 – URBANISME ET RÉSEAUX

Viabilisé

7 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison

La valeur vénale du bien est estimée à **190 000€ libre d'occupation 150 000€ occupé**

8 – DURÉE DE VALIDITÉ

Dix-huit mois.

9 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques
et par délégation,



Yannick ROMA

Inspecteur des finances publiques